

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 septembre 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 24 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTÉ - CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a introduit dans la loi n°83-634 susvisée, dans son article 22 bis, des dispositions visant à ce que les personnes publiques puissent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Cet article exige également que la participation des personnes publiques soit réservée aux contrats ou aux règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 venu préciser les modalités de cette participation et arrêtés subséquents du 8 novembre 2011 ;

Vu l'examen du Comité Technique Paritaire en date du 10 septembre 2019 ;

Par délibération en date du 28 janvier 2019, il a été décidé d'engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, 5 offres ont été réceptionnées. Les candidats sont :

1. Intériale Mutuelle représentée par Gras Savoye
2. MNT
3. IPSEC (Groupe MMH) représentée par Alternative Courtage
4. Groupama Gan Vie représentée par Collecteam
5. Territoria Mutuelle

Les candidats ont répondu sur la base de 4 niveaux de garanties selon la situation de l'agent (uno, duo, trio, famille) (voir tableau en annexe).

Pour l'étude des offres, plusieurs critères ont été retenus :

- Rapport garanties/tarif
- Degré effectif de solidarité
- Maîtrise financière
- Moyens pour les plus exposés et plus âgés.

Après analyse des offres initiales, puis engagement d'une négociation auprès des 3 premiers candidats, proposés par les partenaires sociaux, l'organisme d'assurance Groupama Gan Vie représentée par Collecteam arrive en tête du classement des offres.

Le contrat collectif d'assurance serait conclu pour une période de 6 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025. Il pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an. Il sera à adhésion facultative et concernera les agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit privé ou public, les retraités et leurs ayants droits.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Opter pour la convention de participation au titre du risque santé,
- Retenir l'organisme d'assurance Groupama Gan Vie (siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 PARIS) représenté par Collecteam (siège social : sis 13, rue Croquechâtaigne – BP 30064 – 45380 LA CHAPELLE SAINT-MESMIN) et conclure avec celui-ci une convention de participation au titre du risque santé aux conditions présentées dans l'offre, accompagnée du contrat collectif d'assurance,
- Approuver la convention de participation jointe en annexe avec Groupama Gan Vie représentée par Collecteam, accompagnée du contrat collectif d'assurance,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention de participation et le contrat collectif d'assurance avec Groupama Gan Vie représentée par Collecteam.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C50-09-2019-DE
Date de télétransmission : 24/09/2019
Date de réception préfecture : 24/09/2019